



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

*L'INCIDENT DE L'« ENRICA LEXIE »
(ITALIE c. INDE)*

CALENDRIER DES AUDIENCES PUBLIQUES

Hambourg, le 4 août 2015. Les audiences publiques relatives à la demande en prescription de mesures conservatoires en l'affaire de l'*Incident de l'« Enrica Lexie » (Italie c. Inde)* s'ouvriront le lundi 10 août 2015 à 9 h 30 et seront présidées par M. le juge Golitsyn, Président du Tribunal.

Le programme des audiences est le suivant :

Premier tour de plaidoiries

Lundi 10 août 2015

9 h 30 – 13 heures	Italie
15 heures – 18 h 30	Inde

Second tour de plaidoiries

Mardi 11 août 2015

10 heures – 11 h 30	Italie
16 h 30 – 18 heures	Inde

Pour assister à l'audience

Les audiences sont publiques et se tiendront dans la salle d'audience du Tribunal. Les représentants des corps diplomatique et consulaire qui souhaitent y assister sont priés de contacter le [Bureau du Protocole](#) du Tribunal. Les membres du public qui souhaitent y assister sont priés de s'inscrire au préalable auprès du [Service de presse](#). Les représentants de la presse sont priés de s'inscrire à l'avance auprès du Service de presse en utilisant le [formulaire d'accréditation](#).

A condition qu'il soit discret, l'enregistrement audio et vidéo des séances publiques est autorisé. Pour filmer, il est nécessaire d'obtenir une autorisation spéciale

du Service de presse. Les opérateurs radio peuvent brancher leur matériel d'enregistrement directement sur le système audio du Tribunal. Il est possible de prendre des photographies (sans flash) pendant quelques minutes à l'ouverture et à la clôture des audiences.

Diffusion sur Internet

Les audiences seront retransmises en [direct](#) sur le site Internet du Tribunal. Une webémission enregistrée de chaque séance pourra être consultée après sa clôture dans les [archives des webémissions](#). Les comptes rendus des audiences seront publiés peu après sur le site Internet du Tribunal.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.